

ACTION URGENTE

EXTERNE

SF 96 U 0764
AFR 44/19/95

Avertissement: Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer"

AU 219/95

MORT EN DÉTENTION / ÉTAT DE SANTÉ / SITUATION JURIDIQUE

NIGÉRIA

Clement Tusina, âgé de 40 ans, mécanicien, militant du Mouvement pour la survie du peuple Ogoni (OSOP) et 17 autres militants du MOSOP

Londres, le 15 septembre 1995

La préoccupation d'Amnesty International pour la sécurité d'un groupe de militants ogoni, en détention prolongée sans jugement, s'est accrue à la suite de l'information selon laquelle l'un d'entre eux, Clement Tusima, est décédé, apparemment à la suite d'une grave maladie qui dura des mois et à la négligence médicale.

Clement Tusima a été l'un des 18 détenus au secret, sans jugement, depuis la mi-1994 jusqu'à juin 1995, date à laquelle ils ont été traduits devant le tribunal d'instance de Port Harcourt sur accusation de meurtre. En juin, ils ont été transférés du poste de police à la prison de Port Harcourt, semble-t-il parce que les cellules du poste de police n'étaient pas suffisamment sûres.

Les 18 détenus faisaient partie des nombreux militants du MOSOP, pour la plupart des jeunes, qui ont été arrêtés par le détachement spécial de la sécurité interne (ISTF) à la suite du meurtre de quatre dirigeants ogoni en mai 1994 et de l'arrestation des dirigeants du MOSOP tenus pour responsables de ces meurtres par le gouvernement. La majorité des détenus ont été battus lors de leur arrestation et pendant leur détention, enfermés 24 heures sur 24 dans des cellules insalubres et surpeuplées, privés de soins médicaux et de toute possibilité de rencontrer leur famille et leurs avocats. Les autres détenus auraient été libérés, sans mise en examen, après des semaines ou des mois.

Bien que Clement Tusima soit devenu diabétique en novembre 1994 et que son état de santé ait continué à se détériorer, il n'aurait pu bénéficier d'aucun traitement médical jusqu'à son transfert à la prison en juin 1995, date à laquelle il a été admis à l'hôpital. Durant son hospitalisation il aurait été enchaîné à son lit. Par la suite il a été renvoyé en prison pour des raisons de sécurité et de nouveau est retombé gravement malade. Il a été finalement hospitalisé une nouvelle fois et est décédé aux environs du 14 août 1995.

Amnesty International s'inquiète de ce que les codétenus de Clement Tusima sont actuellement détenus dans des conditions qui mettent leur santé en danger et ne bénéficient pas de soins appropriés. On ne sait pas exactement si les 17 prisonniers sont détenus au secret. S'ils le sont, leur sécurité et leur santé pourraient se trouver en grave danger.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Le mouvement pour la survie du peuple ogoni (MOSOP) est une organisation non-gouvernementale qui a été récemment la cible des autorités nigériennes du fait des campagnes politiques qu'elle a menées à la fois contre les dommages causés à l'environnement à Ogoniland par les compagnies pétrolières et en faveur d'une plus grande autonomie pour l'ethnie Ogoni.

Les dirigeants du MOSOP qui sont actuellement jugés pour incitation au meurtre de quatre leaders Ogoni ont aussi vu leur santé compromise du fait de négligence médicale. En dépit d'un rapport du médecin militaire précisant que Ken Saro-Wiwa devait recevoir un traitement approprié pour ses problèmes

cardiaques, ce dernier n'a reçu aucun soin pendant 11 mois jusqu'à ce que le tribunal en décide autrement. À la suite de son arrestation il aurait été enchaîné, pieds et poings liés, pendant de longues périodes. D'autres accusés auraient déclaré être torturés et battus pour qu'ils fassent de faux témoignages.

ACTION RECOMMANDÉE: Télégramme/aérogramme/lettre par avion/télécopie:

- exprimez votre grave préoccupation en apprenant la mort de Clement Tusima ;
- insistez pour qu'une enquête indépendante soit ouverte sur ce décès, et que les résultats en soient rendus public ;
- exprimez votre inquiétude en apprenant que les co-détenus de Clement Tusima et d'autres prisonniers ont été maltraités durant leur détention et peuvent se trouver actuellement dans des conditions qui constituent une menace pour leur santé ;
- cherchez à obtenir l'assurance que tous les détenus sont à l'abri de tout mauvais traitement, de conditions de détention qui mettent leur santé en danger, et qu'ils peuvent avoir accès aux soins médicaux appropriés et rencontrer leurs proches ;
- cherchez à obtenir des éclaircissements sur l'accusation ("holding charge") retenue contre les co-détenus de Clement Tusima, et demandez leur libération immédiate et sans condition à moins qu'ils ne soient rapidement traduits en justice conformément aux normes internationales pour un procès équitable.

APPELS À :

(Chef de l'État) General Sani Abacha Chairman, Provisional Ruling Council, State House Abuja, Federal Capital Territory, Nigeria Telex: (0905), 91529 / 91530 EXTNAL NG Télégrammes: General Abacha, Abuja, NIGERIA Fax: 234 9 523 2138	(Lieutenant-Colonel Dauda Musa Komo) State Military Administrator Government House 91000 Port Harcourt Rivers State, Nigéria Télégrammes : Administrator Komo, Government House, Rivers State, Nigéria
--	--

COPIES À :

(Responsable des prisons) Controller of Prisons Nigeria Prison Service PMB 5048 Port harcourt, Rivers State, Nigéria	(Ministre des Affaires Étrangères) Chief Tom Ikimi Minister of Foreign Affairs Ministry of Foreign Affairs Maputo Street, PMB 130, Abuja Federal Capital Territory, Nigeria
---	---

(Journaux)

The Editor, **The News**, PMB 21531, Ikeja, Lagos, Nigeria
The Editor, **Tell**, PMB 21749, Ikeja, Lagos, Nigeria
The Editor, **Vanguard**, PMB 1007, Apapa, Lagos, Nigeria
The Editor, **Nigerian Tide**, PMB 5072, Port Harcourt, Rivers State, Nigeria
The Editor, **Point**, 222 Aba Road, Port Harcourt, Rivers State, Nigeria
The Editor, **Sunray**, 220 Aba Road, Port Harcourt, Rivers State, Nigeria

Ambassade du Nigéria dans votre pays :

Pour la France, 173 avenue Victor Hugo – 75116 PARIS

SVP, PRIERE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT. SI VOUS RECEVIEZ CETTE ACTION AVEC RETARD, NE PLUS INTERVENIR APRES LE 6 NOVEMBRE 1995. MERCI.

